

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (raccordement aux LGV)

Avec le projet de raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (raccordement aux LGV), la Confédération a pour but d'améliorer les liaisons du trafic longues distances entre la Suisse et l'étranger. Il faut donc y intégrer les petits et les moyens centres proches des frontières ainsi que l'aéroport de Bâle. De cette manière, les régions périphériques disposeront également de bonnes connexions vers les grands centres de l'étranger. La revalorisation des jonctions ferroviaires permet de transférer sur le rail les trafics aérien et routier et de contribuer ainsi à la réduction des émissions de CO₂ et à la préservation du climat.

Date limite: 15 décembre 2003

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Office fédéral des transports, Bollwerk 27, 3003 Berne,
téléphone 031/322 57 50, fax 031/322 55 95, www.bav.admin.ch

23 septembre 2003

Chancellerie fédérale